

La nouvelle progression des crédits à l'habitat entretient la dynamique haussière des encours

L'évolution globale des encours de crédits entre décembre 2012 et décembre 2013 s'établit à + 2,8 % en Rhône-Alpes, soit un niveau supérieur de 2,5 points à la progression nationale. Cette hausse est exclusivement liée à l'évolution des encours des crédits à l'habitat (+ 4,8 %), qui représentent 62,2 % des encours totaux en région.

En hausse de 4,3 milliards sur l'année, l'encours régional global de crédits à fin décembre 2013 s'élève à un peu plus de 160,9 milliards d'euros. Au niveau national, la région occupe toujours la deuxième position avec 9,5 %, après l'Île-de-France (32,4 %), devant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,4 %) et Pays de la Loire (5,4 %).

La différence entre le poids en matière de distribution de crédits et le poids économique de Rhône-Alpes (le PIB régional est en effet proche de 10 % du PIB national) s'explique en partie par l'octroi de certains financements aux entreprises directement par les sièges sociaux des banques nationales situés en Île-de-France (les crédits export sont ainsi situés à 98,2 % en Île-de-France).

En Rhône-Alpes, le poids cumulé des crédits à l'habitat, des crédits d'équipement et des crédits de trésorerie s'élève à 96,2 %, tout comme en France de province.

Les crédits à l'habitat représentent, en Rhône-Alpes, 62,2 % du total des encours de crédit (+ 1,2 point par rapport à l'an dernier), soit 8,7 points de plus qu'au niveau national et 4,2 points de plus qu'en France de province.

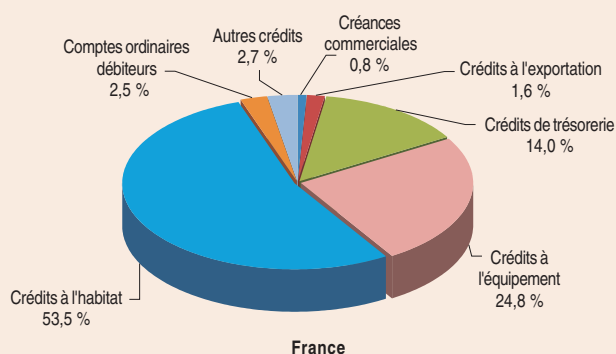
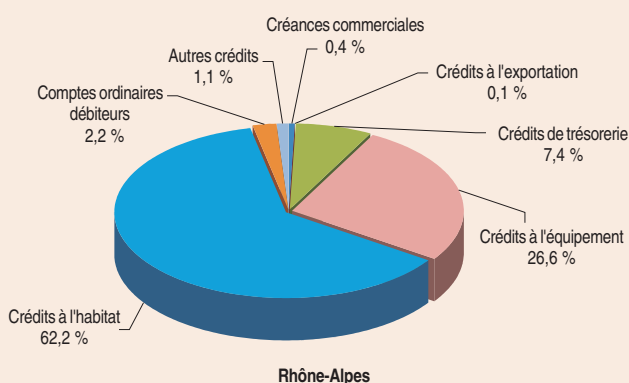
La deuxième catégorie la plus représentée est celle des crédits à l'équipement avec 26,6 % de l'encours global, c'est-à-dire 1,8 point de plus que la part nationale, mais 1,9 point de moins que dans la France de province.

A contrario, avec 7,4 % de l'encours global, la part des crédits de trésorerie dans la région se situe largement en deçà de la part nationale (14,0 %). Ce type de crédit représente 9,8 % des encours de la France de province.

En 2013, l'augmentation de 2,5 % des encours régionaux globaux tient exclusivement à la progression particulièrement dynamique des crédits à l'habitat (+ 4,8 %), soit + 4,5 milliards sur l'année.

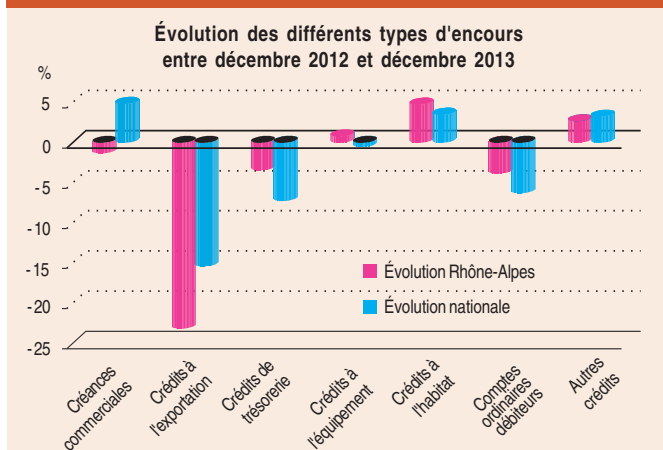
Rhône-Alpes progresse et atteint désormais 9,5 % des encours nationaux

Répartition par type de crédit



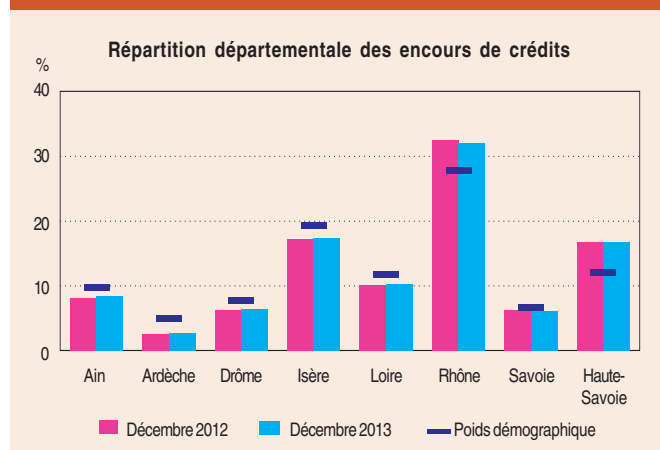
Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - décembre 2013

Une progression sur les seuls encours de crédits à l'habitat



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - décembre 2013

La répartition départementale évolue à la marge



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - décembre 2013

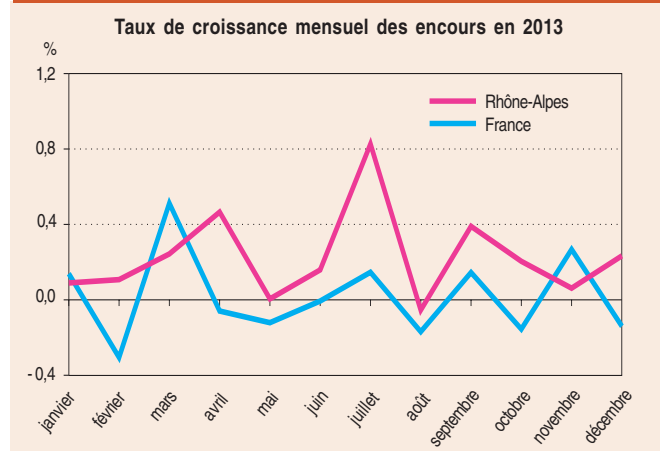
Dans le même temps, toutes les autres catégories de crédit ont peu progressé, voire diminué : les crédits à l'équipement (+ 0,8 %), les créances commerciales (- 1,3 %), les crédits à l'exportation (- 23,2 %) et les comptes ordinaires débiteurs (- 3,8 %).

Pour la France de province, l'évolution de + 1,9 % résulte également de la seule progression des crédits à l'habitat (+ 3,9 %), les autres catégories étant, au mieux, stables.

Le rythme de progression mensuelle des encours a atteint un sommet en juillet 2013 pour s'atténuer par la suite, tout en restant positif. En France, les évolutions mensuelles ont alterné les mois positifs et négatifs quasiment tout au long de l'année.

Le département du Rhône porte près du tiers des encours globaux de la région. L'Isère et la Haute-Savoie suivent avec respectivement 17,4 % et 16,7 %.

L'évolution des encours de crédits particulièrement dynamique en Rhône-Alpes



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - décembre 2013

Cédric Traversaz
Banque de France – Direction des Affaires Régionales

Pour en savoir plus

● <http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/titres-credit-et-depots.html>

Pour comprendre les résultats

Les centralisations financières territoriales recensent, sur une base conventionnelle, les opérations –dépôts et crédits– traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente).

Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées.

Les centralisations sont élaborées en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et sont agrégées par département de la France métropolitaine.

Les variations des données peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.

